

Communiqué de presse

Prix de l'énergie : le LSAP salue les annonces fortes du gouvernement

Le LSAP tient à saluer les mesures annoncées par le gouvernement aujourd'hui en vue de pallier la perte de pouvoir d'achat subie par les ménages à la suite de la flambée des prix de l'énergie.

Ainsi, le gouvernement, réuni en conseil, a décidé d'annuler la facturation des frais réseaux fondés sur les tarifs d'utilisation de réseau de gaz afin de contrebalancer la flambée du prix du gaz facturé aux consommateurs finaux. En effet, le gaz représente la source d'énergie dont le prix a connu la progression la plus prononcée. En ce qui concerne les mesures sociales susceptibles d'atténuer la charge financière que représente l'énergie pour de nombreux ménages, le gouvernement a décidé d'introduire une « prime énergie » allant de 200 à 400 euros en fonction de la composition du ménage.

Cette aide rejoint l'idée d'un « chèque énergie » avancée par le LSAP à l'occasion de l'heure d'actualité du 9 février 2022 à la Chambre des députés dédiée à la perte du pouvoir d'achat des ménages. Le LSAP se félicite particulièrement du fait que les limites supérieures des revenus mensuels bruts seront fixées 25% au-dessus des limites en vigueur pour l'allocation de vie chère. Par conséquent, la prime permettra d'englober un nombre plus large de ménages bénéficiaires.

Le conflit en Ukraine a fondamentalement changé la donne et la situation actuelle n'est plus comparable avec celle d'il y a deux semaines. À l'époque, on a projeté des prix d'énergie élevés sur une durée plus ou moins courte.

Le LSAP conclut que les mesures fortes décidées par le gouvernement – allant de pair avec un soutien financier total de quelque 75 millions d'euros en faveur des ménages – s'inscrivent dans la durée tout en permettant d'aider les ménages de manière ciblée et rapide.

Communiqué le 28 février 2022.